

2019_03_08_affiche_SOLIDAIRES _____	3
2019_03_08_appel_unitaire_maquette_SOLIDAIRES _____	5
2019_03_08_tract_retraitees_encore_plus_discriminees _____	7
2019_03_08_declaration_unitaire_egalite_tjrs_un_combat _____	9
2019_03_08_preavis_greve_SOLIDAIRES _____	11

LE MONDE NE PEUT PAS FONCTIONNER SANS MOI !

Parce que je suis une femme, je suis :

- moins payée et dévalorisée
- précarisée et partiellisée
- plafonnée ou collée au plancher
- retraitée pauvre
- blaguée, violentée, harcelée, agressée, assassinée
- abonnée aux torchons, aux lessives
- cantonnée aux soins des petites et des ancien-ne-s
- dévalorisée et réduite aux « etc. »...
- stigmatisée
- achetée et vendue
- « publicité »
- coiffée plus chère

ALORS LE 8 MARS JE SUIS EN GRÈVE !





Union syndicale Solidaires
31 rue de la Grange aux Belles - 75 010 Paris
contact@solidaires.org - www.solidaires.org - @USolidaires

L'Union syndicale Solidaires est signataire de l'appel unitaire pour une grève féministe le 8 mars :

Les femmes valent mieux que ça

Nous représentons 52% de la population française

Nous sommes caissières, enseignantes, agentes d'entretien, secrétaires, infirmières, aides à domicile, assistantes maternelles, travailleuses sociales, administratives, sage-femmes, hôtesse... Nos métiers sont indispensables à la société. Pourtant, ils sont mal rémunérés et leur pénibilité n'est pas reconnue. Nous sommes ingénieures, techniciennes, ouvrières, employées ou cadres. Nous faisons le même travail que des hommes mais avec un salaire inférieur.

Nous sommes à temps partiel avec un salaire partiel souvent parce que nous n'avons pas d'autre choix. Entre les courses, le ménage et les enfants, nous réalisons en moyenne 20 h de tâches ménagères par semaine.

Notre travail est invisibilisé et dévalorisé.

Notre salaire est inférieur de 26% à celui des hommes.

De ce fait, à partir de 15h40 nous travaillons gratuitement.

Nous sommes retraitées et notre pension est de 40% inférieure à celle des hommes. Nous combattons de longue date la précarité remise sur le devant de la scène avec force par les gilets jaunes. Nous sommes étrangères, victimes de racisme, handicapées, lesbiennes, et nous cumulons les discriminations. Nous sommes des femmes et au travail, dans la rue ou chez nous, nous sommes confrontées à des violences sexistes et sexuelles

Nous sommes des Brésiliennes, des Espagnoles, des Iraniennes, des Argentines, des Polonaises, des Indiennes, des Etats-Uniennes et nous sommes partout dans le monde solidaires de toutes les femmes qui luttent contre les réactionnaires et conservateurs au pouvoir

Pour dire que nous exigeons nos droits. Pour exiger que notre travail soit reconnu et rémunéré. Pour imposer la fin des violences et garantir nos libertés de choix. Pour gagner l'égalité. Pour faire entendre nos revendications à nos employeurs et au gouvernement.

Nous appelons à une grève féministe le 8 mars, à des actions des rassemblements, des manifestations. Débrayons à 15h40. Portons toutes et tous un foulard violet !

8 mars 2019 : Grève des femmes !

#8mars15h40 : grève féministe

Communiqué de presse

Paris, le 27 février 2019

8 mars, les retraitées encore plus discriminées que les salariées !

Les inégalités salariales entre hommes et femmes s'accroissent en retraite.

En 2014, le salaire moyen des femmes représentait 74,3 % de celui des hommes ; et la pension moyenne « de droit direct » des femmes ne représentait que 61 % de celle des hommes (chiffres de 2016). Le système actuel de retraites amplifie les inégalités de salaires entre les femmes et les hommes. Les réformes intervenues depuis 1993 visaient toutes à réduire le niveau des pensions par rapport aux salaires et elles ont aussi davantage pénalisé les femmes, aux carrières généralement plus courtes et aux temps partiels plus nombreux. Ceci a sensiblement freiné la réduction des inégalités qui résultait d'une relative amélioration de l'activité et de la qualification des femmes. L'allongement de la durée d'assurance et l'augmentation du nombre de trimestres de cotisations nécessaires pour bénéficier d'une retraite à taux plein a pénalisé plus fortement les femmes qui ont plus rarement des « carrières complètes ». Le passage des 10 aux 25 meilleures années comme références dans le régime général pèse également plus lourdement sur les femmes qui, en proportion, ont plus de « mauvaises années ». Les droits familiaux et conjugaux ont permis de réduire un peu l'écart entre hommes et femmes mais, malgré l'intervention de ces « droits dérivés » (dispositifs familiaux et pensions de réversion), les femmes perçoivent une pension inférieure de 26 % à celle des hommes.

Une nouvelle réforme où les femmes seront toujours plus perdantes.

M. Macron et son gouvernement, malgré les tensions sociales que connaît le pays depuis plusieurs mois, poursuit son programme de réformes dans de nombreux domaines pour toujours mieux servir les intérêts de la finance et des principaux actionnaires. La nouvelle réforme des retraites engagée par le gouvernement conduira notamment à réduire le socle de la redistribution en faveur des personnes qui n'ont que peu de droits directs à la retraite, car elles n'ont pas eu une activité professionnelle suffisante du fait qu'elles ont suspendu leur activité salariée pour élever des enfants, connu des périodes de temps partiel et de chômage, de précarité, de salaires très bas, etc. Le système de retraites par points est basé sur une logique purement contributive. Le document du Haut Commissariat à la réforme des retraites affiche l'objectif de « *proportionnalité entre les cotisations versées et les pensions versées* ». Et Jean-Paul Delevoye a ajouté « *qu'il n'y aura pas de points gratuits* ». Les pensions dépendront

uniquement des cotisations versées, donc de la somme des rémunérations tout au long de la vie, ce qui sera très défavorable aux femmes ... tant que dureront les inégalités de salaires, de carrière et de partage des tâches parentales et familiales entre les femmes et les hommes (qu'il reste indispensable de réduire par des mesures volontaristes).

Il faut que cesse l'assignation sociale des femmes aux tâches familiales et parentales.

Pour ce faire, il est nécessaire de remettre en cause les stéréotypes sur les rôles sexués dans la famille et la société, rechercher l'égalité dans le partage des tâches parentales et domestiques. Il faut lutter effectivement contre les discriminations professionnelles. Il faut assurer véritablement l'égalité salariale et développer des politiques publiques de mode d'accueil dès la petite enfance. Il faut également modifier le congé parental pour qu'il soit partagé de manière égale entre les deux parents et mieux rémunéré. Il est à noter qu'un taux d'activité des femmes égal à celui des hommes (il est actuellement inférieur de dix points) améliorerait sensiblement le financement des caisses de retraite et conforterait le droit direct à pension des femmes.

Le gouvernement veut limiter le « poids financier des retraité-e-s dans la société » afin que le territoire français reste attractif pour les capitaux.

Nous revendiquons un partage des richesses largement différent dans les entreprises, avec une part croissante allant à la rémunération du travail (incluant la suppression des inégalités salariales hommes / femmes) et une part moindre pour la rémunération des actionnaires. Ceci doit s'accompagner d'une politique budgétaire largement réformée, avec notamment une politique fiscale mettant effectivement à contribution les titulaires de hauts revenus et de gros patrimoines. La retraite doit rester un droit lié à des cotisations antérieures. Elle n'est en rien une allocation sociale comme la considère désormais ce gouvernement.

L'Union Nationale Interprofessionnelle des Retraité-e-s Solidaires (UNIRS) appelle les personnes retraitées à soutenir les initiatives liées à la journée du 8 mars et qui viseront à agir contre les inégalités de droits entre les femmes et les hommes.



Le 5 mars 2019

L'égalité Femmes/Hommes : toujours un combat !

La mobilisation des femmes et l'unité des organisations syndicales nous ont permis de gagner de premières avancées : création de référentes et référents du personnel contre les violences, mise en place d'une obligation de résultat en matière d'égalité salariale, suppression du jour de carence pour les femmes enceintes dans la Fonction publique. Ces dispositifs doivent être améliorés et complétés par des mesures ambitieuses accompagnées des moyens humains et financiers à la hauteur de l'enjeu.

En effet, le compte n'y est pas. Le quotidien des femmes est toujours marqué par les inégalités salariales, la précarité et les violences sexistes et sexuelles.

Pour faire enfin de l'égalité une réalité, c'est toutes les politiques publiques qui doivent être pensées et évaluées à cette aune. Nous alertons avec force : le projet de loi dit « de transformation de la Fonction publique », contredit cet objectif. S'il est adopté, Le recours accru à des emplois contractuels, impactera négativement la situation professionnelle et financière des femmes. Alors que la lutte contre les violences sexistes et sexuelles est une priorité, le projet de loi amoindrit les outils dédiés à la santé au travail. Il aurait pour conséquence un recul des services publics, pourtant déterminants pour l'émancipation des femmes, et de l'emploi public, aujourd'hui majoritairement féminin.

Si nos organisations sont elles-mêmes engagées de longue date dans ce combat pour l'égalité, nous réaffirmons la nécessité d'intensifier la mobilisation de nos militantes et militants, d'amplifier nos actions en faveur de l'égalité professionnelle et de faire progresser la mixité au sein de nos organisations.

Le 8 mars n'est ni la saint Valentin, ni la fête des mères, C'est la journée internationale de lutte pour les droits des femmes. A cette occasion, nous interpellons le gouvernement et le patronat autour des exigences suivantes :

1. Assurer l'égalité salariale et professionnelle.

En 2019, les femmes sont toujours rémunérées 26% de moins que les hommes en moyenne. Chaque jour, elles travaillent gratuitement à partir de 15h40. C'est sur l'ensemble des facteurs qu'il faut agir, qu'ils soient liés à la carrière, à la part variable de la rémunération, à la dévalorisation des métiers à prédominance féminine, ou au temps de travail. Ceci permettrait de relever le niveau des retraites des femmes alors que celles-ci ont une pension de 40% inférieure à celle des hommes, dans la perspective de retraites de haut niveau.

- L'index égalité salariale doit permettre de supprimer effectivement les écarts de rémunération. Le « seuil de pertinence », le barème et la pondération masquent une partie des écarts. Un bilan rapide devra être tiré et les modifications nécessaires mises en place pour que toutes les entreprises soient dans l'obligation d'éliminer les écarts. Les obligations de transparence et les moyens du CSE en matière d'information et de dialogue social doivent être renforcés. L'obligation de résultat en matière d'égalité salariale doit être étendue à la fonction publique. Les employeurs doivent débloquer les enveloppes de rattrapage nécessaires.
- **Donner à l'Inspection du travail les moyens humains pour garantir l'application de la loi** et affecter le produit des pénalités à un fonds en faveur de l'égalité professionnelle.
- **Lutter contre les inégalités de carrière.** Renforcer et rendre obligatoire les indicateurs permettant d'identifier et de supprimer les mécanismes de plafond de verre.
- **Les femmes sont majoritaires parmi les bas salaires, nous revendiquons leur augmentation.** Elles représentent 62% des personnels de la Fonction Publique, il est nécessaire de revaloriser le point d'indice

2. Lutter contre la précarité et revaloriser les métiers à prédominance féminine

La crise sociale actuelle démontre encore une fois que la précarité a majoritairement un visage de femme. Les métiers dans lesquels les femmes sont concentrées, ont une forte utilité sociale et sociétale, pourtant, ils sont dévalorisés financièrement et socialement. Il y a urgence à

- **Limiter le recours aux contrats à temps partiels, aux contrats précaires** et aux horaires atypiques (dimanche, soir et nuit, horaires morcelés...) en les rendant financièrement dissuasifs pour les employeurs et en améliorant la protection sociale.
- **Assurer la mise en œuvre de la loi qui prévoit un salaire égal pour un travail de valeur égale** par une juste reconnaissance salariale des qualifications et des compétences dans les classifications et dans les grilles de la Fonction publique. **Revaloriser les métiers à prédominance féminine** (santé, éducation, administratifs, propreté, social, services à la personne...) dans le privé comme dans le public.

3. Promouvoir une parentalité partagée :

Permettre d'être parent sans renoncer à sa carrière est une nécessité pour l'égalité F/H, pour l'éducation des générations futures et pour les professionnelles et professionnels de ce secteur, essentiellement féminin. Avec les mesures suivantes, nous proposons d'en faire un investissement d'avenir :

- **Augmenter l'indemnisation du congé parental** au niveau de l'arrêt maladie pour permettre une parentalité partagée. **Allonger le congé paternité à au moins un mois et le rendre obligatoire.** Rémunérer le congé maternité à 100%, l'étendre à toutes les travailleuses et l'allonger à 18 semaines
- Investir massivement dans les services publics pour garantir le droit à une place d'accueil pour chaque enfant et répondre aux problèmes liés à la perte d'autonomie des personnes âgées

4. Lutter contre les violences sexistes et sexuelles :

30% des femmes déclarent être victimes de harcèlement sexuel au travail. La lutte contre les violences sexistes et sexuelles nécessite des droits supplémentaires et des moyens. Nous revendiquons les mesures suivantes :

- **Garantir l'indépendance et le rôle des référentes et référents du personnel contre les violences en leur attribuant des droits, moyens et prérogatives**
- **Faire de la prévention des violences sexistes et sexuelles un sujet obligatoire de négociation et mettre en œuvre des sanctions** pour tous les employeurs qui ne disposent pas de plan de prévention et de procédure sécurisée pour les victimes et témoins.
- **Protéger l'emploi et la carrière des victimes**, que les violences aient un lien avec le travail ou non, en mettant en place sur présentation d'un certificat médical le droit à des aménagements d'horaires, de poste, des congés, la possibilité d'une mobilité fonctionnelle ou géographique choisie... La prise en charge médico-sociale et psychologique des victimes doit être effectuée sans frais.
- **Former l'ensemble des RH et managers, inspecteurs et inspectrices du travail, magistrates et magistrats, personnels de santé, d'éducation et de sécurité..., et les représentantes et représentants du personnel.** **Mettre en place une sensibilisation annuelle obligatoire** sur le temps et le lieu de travail.
- **Allonger les délais de prescription des licenciements** commis suite à des discriminations ou à des violences sexuelles au travail.

Nous défendons l'intégration de ces mesures dans une norme de l'OIT contre les violences sexistes et sexuelles et nous nous mobiliserons en juin à Genève à l'appel de la Confédération Syndicale Internationale pour garantir son adoption.



Paris, le 11 février 2019

Madame Gaëlle Martinez
Union Syndicale Solidaires
Déléguée générale fonction publique
31 rue de la Grange aux belles
75010 PARIS

à
Monsieur Gérald Darmanin
Ministre de l'action et des comptes publics
139 Rue de Bercy
75012 – PARIS

OBJET : préavis de grève pour la journée du 8 mars 2019

Monsieur le Ministre

Solidaires Fonction Publique dépose un préavis de grève pour le **vendredi 8 mars 2019** (ce préavis comprend la nuitée en amont de cette journée pour les personnels travaillant en horaires décalés).

Ce préavis concerne l'ensemble des personnels titulaires, stagiaires, contractuels et auxiliaires des trois versants de la fonction publique et des établissements publics (y compris ceux présentant un caractère industriel et commercial).

Les inégalités entre les femmes et les hommes persistent et continuent de s'aggraver. Si un nouveau protocole égalité vient d'être signé, celui-ci comporte malgré tout de nombreux manques. Solidaires continue de porter de nombreuses revendications, concernant notamment : la réduction des écarts salariaux femmes/hommes, la revalorisation des filières féminisées, la neutralité des congés maternité, un congé parental mieux réparti entre les parents et mieux rémunéré, de vrais engagements concrets pour les femmes victimes de violences.

Pour Solidaires fonction publique, le 8 mars est une journée de luttes et de revendications pour les droits des femmes.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma parfaite considération.

Pour l'Union Syndicale Solidaires Fonction Publique

Gaëlle Martinez

